

ES9

REPUBLIQUE FRANCAISE

NOUVELLE-CALEDONIE

GOUVERNEMENT

Ampliations :

H-C	1
DTE	1
Intéressées	54
JONC	1
Archives	1

N° 2021- 2569 /GNC

Du 29 décembre 2021

ARRETE

**admettant des entreprises au bénéfice de « l'allocation de soutien Covid-19 »
durant les périodes de confinement**

Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la loi modifiée n° 99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la délibération modifiée n° 40/CP du 29 juin 2020 instituant des mesures de soutien aux secteurs durablement touchés par les conséquences économiques liées à la crise de la Covid-19 ;

Vu la délibération n° 129 du 11 février 2021 fixant le nombre de membres du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la délibération n° 2021-59D/GNC du 22 juillet 2021 chargeant les membres du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie d'une mission d'animation et de contrôle d'un secteur de l'administration ;

Vu l'arrêté n° 2021-8440/GNC-Pr du 15 juillet 2021 constatant la prise de fonctions des membres du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté n° 2021-8442/GNC-Pr du 15 juillet 2021 constatant la prise de fonctions du président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté n° 2021-8776/GNC-Pr du 15 juillet 2021 constatant la fin de fonctions de M. Samuel HNEPEUNE et la prise de fonction de M. VAIMU'A Muliava en qualité de membre du gouvernement de Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté 2021-8444/GNC-Pr du 22 juillet 2021 constatant la prise de fonction de la vice-présidente du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté n° 2020-469/GNC du 23 mars 2021 fixant les modalités de versement de « l'allocation de soutien Covid-19 » durant la période de confinement ;

Vu l'arrêté conjoint n° 2021-10512 du 6 septembre 2021 portant diverses mesures relatives à la lutte contre la propagation du virus covid-19 à l'intérieur de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté n° 2021-11490 du 4 octobre 2021 modifiant l'arrêté n° 2021-10512 du 6 septembre 2021 portant diverses mesures relatives à la lutte contre la propagation du virus covid-19 à l'intérieur de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu les demandes motivées présentées par les entreprises concernées par les arrêtés prévoyant les fermetures d'établissements durant les périodes de confinement,

Accusé de réception en préfecture
30/12/2021 15:58:56
Date de télétransmission : 30/12/2021
Date de réception préfecture : 30/12/2021

ARRETE

Article 1^{er} : Le bénéfice de « l'allocation de soutien Covid-19 » est accordé aux entreprises concernées par les arrêtés prévoyant les fermetures d'établissements du 07 septembre 2021 jusqu'à la fin des périodes de confinement fixées par arrêté conjoint.

L'allocation est versée selon les modalités prévues aux articles 1^{er} à 9 de la délibération modifiée n° 40/CP du 29 juin 2020 susvisée.

Enseigne	Ridet	Secteur d'activité	Nombre de salariés concernés
IMA NC	0535195.001	Commerce de gros (commerce interentreprises) d'habillement et de chaussures	7
COTE CUISINE ET BAIN	0829242.001	Commerce de détail de meubles	5
VIET LONG	1302314.001	Restauration traditionnelle	7
LES 4 PETITS PAILLONS	1302520.001	Restauration traditionnelle	4
LIBRAIRIE MICHEL ANGE	0507608.001	Commerce de détail de livres en magasin spécialisé	4
OPEN RICE	0560433.002	Restauration traditionnelle	5
SARL SWEET CAFE	0743773.001	Restauration traditionnelle	4
SC NORDIST	0796854.001	Commerce de détail de livres en magasin spécialisé	1
SNACK ELINOR	0176792.002	Restauration traditionnelle	2
SARL LA SOLOGNE	0203158.002	Restauration de type rapide	7
SNACK JULIE	0984633.001	Restauration traditionnelle	2
ARMES CHASSES TRADITIONS	0799718.001	Autres commerces de détail spécialisés divers	1
NEW CAL FOOD / AMIELL AURELIE	1099258.002	Restauration traditionnelle	2
FÉDÉRATION DES OEUVRES LAÏQUES	0136150.001	Autre accueil ou accompagnement sans hébergement d'enfants et d'adolescents	3
HOUSE	1176684.001	Autres commerces de détail en magasin non spécialisé	15
ROY EMMANUELLE	0838664.001	Restauration de type rapide	1
DEBRAN MARTINE CLAUDE (USAGE CORJON)	0092718.001	Coiffure	
COSTA MESA	1447226.001	Commerce de détail d'habillement en magasin spécialisé	5

Accusé de réception en préfecture
988-229880018-20211229-2021-2569GNC-AI
Date de télétransmission : 30/12/2021
Date de réception préfecture : 30/12/2021

PRUNELLE	0687715.000	Commerce de détail de la chaussure	1
FLIPPER ADDICT	0548453.002	Commerce de détail de jeux et jouets en magasin spécialisé	1
INSTITUT DE BEAUTE GAÏA	1114552.001	Soins de beauté	2
AUTO-ECOLE FEU VERT	0952887.001	Enseignement de la conduite	2
FRESH	1471168.002	Restauration traditionnelle	11
SNACK LE MUGUET	1322080.001	Restauration traditionnelle	4
SARL VICTORIA	1501592.001	Restauration traditionnelle	2
JIN LI LAI	0906818.003	Restauration traditionnelle	4
LA MAHORAISE	1125848.001	Restauration de type rapide	1
ACTION SPORT	1426667.001	Enseignement de disciplines sportives et d'activités de loisirs	2
SNACK LIU	0775197.002	Restauration traditionnelle	1
999 KITCHEN	1468776.001	Restauration traditionnelle	3
BISTRO COCOTIER	1468305.001	Restauration traditionnelle	2
SNACK LE PARY	1289453.002	Restauration traditionnelle	1
CHEZ DJEL	1398106.001	Restauration traditionnelle	3
ORIGINAL'S PIZZA	1475904.001	Restauration de type rapide	2
L'EAU- VIVE DU PACIFIQUE	0189985.001	Restauration traditionnelle	13
KANUMERA SARL	0996827.001	Restauration de type rapide	2
BOURAIL ELECTRONIC	0740001.001	Commerce de détail d'ordinateurs, d'unités périphériques et de logiciels en magasin spécialisé	2
RESTAURANT LE TAN	1437219.001	Restauration de type rapide	3
SNACK PHO ARCADE	0930370.001	Restauration traditionnelle	3
COGIT'ETUDES	1230903.001	Autres enseignements	2
LASER GAME EVOLUTION	1249085.001	Activités des parcs d'attractions et parcs à thèmes	1

Accusé de réception en préfecture
988-229880018-20211229-2021-2569GNC-AI
Date de télétransmission : 30/12/2021
Date de réception en préfecture : 30/12/2021

NERO ANTOINE	0949107.001	Commerce de détail alimentaire sur éventaires et marchés	1
ROSE	0869594.001	Autres commerces de détail en magasin non spécialisé	1
ROSE D'ARGENT	0869586.001	Autres commerces de détail en magasin non spécialisé	1
LES KIDAMS	0751503.001	Arts du spectacle vivant	1
MAITAI	0739474.001	Restauration traditionnelle	2
DEBRAN MARTINE CLAUDE (USAGE CORJON)	0092718.001	Coiffure	1
ASSOCIATION LE CHAPITO DE NC	0851410.001	Autres organisations fonctionnant par adhésion volontaire	3
CASH CONVERTERS	0585638.003	Commerce de détail de biens d'occasion en magasin	3
GRAINE DE PAPAYE	1461136.001	Restauration traditionnelle	3
MY LITTLE GINGER GWEN	0962944.001	Accueil de jeunes enfants	3
LA VILLA NC	1413343.001	Commerce de détail d'autres équipements du foyer	1
AMBORELLA LE CENTRE	1321173.001	Coiffure	1
REGARD SARL	0790857.001	Autres commerces de détail en magasin non spécialisé	1

Article 2 : Le présent arrêté sera notifié aux intéressés et transmis au haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie et publié au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.

En l'absence de M. Thierry SANTA,
Le membre du gouvernement
chargé des politiques de développement,
de l'aménagement et de la cohésion
du territoire des contrats de développement
et du suivi des grands projets, de l'assurance, du
droit civil, du droit commercial
et des questions monétaires,
de la francophonie en lien avec le président,
de l'audiovisuel et des relations
avec les communes de la Nouvelle-Calédonie

Yoann LECOURIEUX

Le président du gouvernement
de la Nouvelle-Calédonie



Louis MIAPOU

Accusé de réception en préfecture
S83-210360048-20211229-2021-2569GNC-AI
Date de télétransmission : 30/12/2021
Date de réception préfecture : 30/12/2021

N.B. : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans le délai de deux mois à compter de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.